

8.5. VALAT DES PIGEONS

Le réseau enterré est redimensionné pour évacuer le débit de pointe décennal (5 m³/s) : Ø 1000 puis Ø 1400

Un bassin de rétention peut être implanté en amont de la zone agglomérée : 5000 m³ avec un débit de fuite de 5m³/s.

L'implantation d'un tel ouvrage n'est pas évidente en raison de la place limitée, de la pente et du risque que peut représenter la rupture d'un tel ouvrage. Il est préférable de prévoir un surdimensionnement des collecteurs sur un débit proche du débit de pointe centennal (12.8 m³/s) :

- 270 m en Ø 1200 (capacité 13 m³/s)
au lieu de Ø 1000 avec 14% de pente : 1 350 k F HT
 - 240 m en Ø 1600 (capacité 10 m³/s)
au lieu de Ø 1400 avec 1,7% de pente : 1 630 k F HT
- total 2 980 k FHT**

8.6. MERDANÇON

Les débits transitant dans le Merdançon peuvent être très importants :

- Qp 10 ans = 10.6 m³/s
- Qp 100 ans = 31.2 m³/s

Contrairement au ruisseau de Chabannes, il n'est pas envisageable par manque de place d'implanter un bassin de rétention.

Le PPR propose un dimensionnement sur le débit de pointe décennal. Le redimensionnement effectué dans cette optique dans le cadre de la modélisation a conduit à retenir des collecteurs présentant des capacités de transfert comprises entre 13 et 19 m³/s.

Dans le tableau suivant, sont comparés les dimensionnements et coûts induits par le choix de la période de retour retenue en référence :

tronçons	débit de pointe décennal		débit de pointe centennal	
	diamètre	coût en k F HT	diamètre	coût en k F HT
pse1.1 : 500 m	Ø 800 et 1400	3 000	Ø 1800	3 850
pse4.1 : 175 m	Ø 1400	1 050	Ø 2000	1 610
dose6.1 : 290 m	Ø 1500	1 914	cadre 2 x 2	1 740
pse5.1 : 40 m	Ø 2000	368	cadre 3 x 2	300
total		6 332		7 500